

Passage en sacs translucides pour tous vos déchets

Au 1^{er} janvier 2026, les sacs translucides pour les ordures ménagères seront imposés aux professionnels du territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.

Les sacs opaques seront refusés.

Votre production de déchets est :



inférieure à 240 L hebdomadaire, tous flux confondus, vous êtes donc considéré comme un foyer particulier

et vous pouvez donc utiliser les sacs fournis par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie



à partir de 240 L hebdomadaire, tous flux confondus, vous n'êtes pas considéré comme un foyer particulier

vous devez vous fournir vous-même en sacs poubelle translucides.

Où trouver vos sacs poubelles translucides :

inférieure à 240 L

à l'accueil de votre **mairie** ou **France Service** le plus proche de votre entreprise, sur simple présentation de votre convention.



à partir de 240 L

auprès de vos **fournisseurs**, dans vos **commerces de proximité*** : Magasins U, LaMaison.fr... ou sur **internet*** :

EPCH Hygiène : www.epch-hygiene.com

Noveo : noveo.direct

Hymode : hymode-distribution.fr

Sanipousse : shop.sanipousse.com

**cette liste est proposée à titre d'exemple*

Les flux doivent être présentés dans des sacs de couleurs différentes, de préférence :
Ordures ménagères : translucides gris
Emballages et papiers : translucides jaunes

